Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20260914-D202672-DE

.Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/72

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2026	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes blancs	0
Abstentions :	0

Présents :BERDAGUE Patrick, BENMERIDJA Marie Claude, BIZOUERNE Louis, CARDON Barbara, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, PONCIN Thierry, VAIZAND Grégory.

Procurations : COLLANGES André *a donné pouvoir à Daniel LAROCHE*, VIOLET Benoît *a donné pouvoir à M. GODARD-PERRIN*, ROY Eva *a donné pouvoir à AM DALLERY*

Excusés : BONNETAIN Maël, FAUCHON Baptiste

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Pascale POISEUIL

Objet : Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies en Gironde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de LA CLAYETTE tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

D2026/197

GV

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20260914-D202672-DE

- Faire un don d'un montant de **1 000€** à la Protection civile,

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
15/09/2026

Acte publié sur le site internet de la commune le
18/09/2026

Acte contresigné le .....

Le Maire, G. VAIZAND

Le Maire, G. VAIZAND

MAIRIE DE LA CLAYETTE (SAÔNE-ET-LOIRE)

Le/La secrétaire de séance,

D2026/198